
LE POUVOIR DOIT RECONNAITRE SES CRIMES ET DEMANDER PARDON

Mohamed Samraoui

On parle en Algérie de la nécessité de résolution du conflit qui secoue l'Algérie. Quelles sont selon vous la nature et les origines de ce conflit ?

Répondre à cette question n'est pas une tâche aisée, car ce qui s'est passé en Algérie n'est pas un conflit, mais bien une guerre civile dont les origines sont multiples.

Schématiquement disons qu'il y a une confrontation entre deux projets de société, l'un basé sur nos traditions ancestrales et qui fut l'essence de notre libération du joug colonial (cf les luttes d'El Mokrani, de l'émir Abdelkader, du cheikh Bouamama, ou encore du FLN dans le déclenchement de notre révolution du 1^{er} Novembre 1954) et l'autre calqué sur le modèle occidental ayant pour fondement la laïcité.

Le débat idéologique entre le modèle islamique et le modèle laïque ne date pas de l'avènement du FIS ; il a été une source de conflit depuis le temps de la révolution. L'assassinat de Abane Ramdane en décembre 1957 n'était qu'un épisode tragique de cette dualité. Le pouvoir, que ce soit du temps de Boumédiène dans les années 1970 ou de Chadli dans les années 1980, a toujours su surfer sur ces contradictions pour imposer sa tutelle au peuple algérien.

En dehors de cet aspect politique fondamental, il serait malhonnête de ma part d'occulter les autres sources du problème, comme :

- La crise économique et les besoins sociaux non satisfaits pour une bonne frange de la population (logement, chômage, misère, éducation, etc.)

- La crise morale, avec le déficit de légitimité des dirigeants (clientélisme, corruption aggravée, impunité, défaillance des institutions de l'Etat en particulier l'administration et la justice, etc.)

- La revendication culturelle, etc.

Face à cette crise multidimensionnelle, un clan de l'armée connu pour son attachement à la France, a exploité cette situation de tension en poussant les extrémistes des deux bords à l'affrontement, d'abord en favorisant le pourrissement puis en intervenant militairement et en imposant des lois d'exception leur

permettant d'avoir les mains libres pour s'accaparer le pays et le gérer à leur guise avec tous les corollaires : mise à l'écart des vrais Moudjahidine, contrôle quasi total des institutions du pays et des partis politiques, instauration de la terreur, mise en place d'un Etat de non droit et d'une politique répressive, mise à sac des richesses du pays et bradage des ressources naturelles, détournement de la rente, etc.

Toute cette stratégie a fait l'objet d'un plan minutieux dont les grandes lignes sont évoquées par le général Khaled Nezzar dans ses *Mémoires*, et dont l'exécution a été confiée au DRS qui a pris soin de diaboliser les islamistes et de déclencher les hostilités.

Cela ne veut pas dire que les islamistes et notamment les takfiristes sont exempts de tout reproche, ils ont, à leur manière, contribué à cette spirale de la violence. Le FIS était, il est vrai, un parti hétéroclite, qui avait réussi à mobiliser plus de quatre millions d'électeurs en un laps de temps record. Cette performance est un signe évident de la volonté manifeste de l'aspiration au changement qui animait les Algériens et du sentiment de rejet qu'ils éprouvaient pour le régime en place. Malheureusement l'inexpérience politique, l'inaptitude à prévenir les provocations, l'absence de cohésion et les trahisons ont rendu ce parti très vulnérable.

Parler de tous ces détails prendrait trop de temps et ne changera hélas plus le cours de l'Histoire.

Il est important de clarifier certains concepts. Que signifie pour vous la notion de réconciliation nationale ? La voyez-vous comme un processus, un résultat final ou les deux à la fois ? Quels sont les critères qui permettent de distinguer un vrai processus de réconciliation d'un faux ?

Après plus d'une décennie de meurtrissure et de souffrance le peuple algérien aspire indubitablement à la réconciliation nationale. Cependant le concept de « réconciliation » tel que présenté par les autorités ne repose pas sur des fondements sains, ne définit pas le statut des « belligérants » et cherche visiblement à occulter

la vérité et la justice en disculpant et innocentant les premiers responsables de la dérive – en l'occurrence les chefs de l'armée qui étaient en poste au début des années 1990 – qui a conduit le pays vers le chaos. La première question qui se pose est la suivante : Réconcilier qui avec qui ?

Si d'un côté nous savons tous que les islamistes sont les premiers concernés par cette réconciliation, l'« autre camps » reste tout de même à définir, et cette opacité doit être levée sans aucune ambiguïté. S'agit-il des chefs militaires qui ont conçu et déclenché cette sale guerre contre le peuple ?, des responsables des services spéciaux qui ont créé les faux groupes armés et les escadrons de la mort ?, des exécutants qui ont torturé et commis des exactions ?, des représentants de « société civile » et des laïques qui ont appelé l'armée à intervenir ?, des journalistes qui ont incité à la haine par leurs écrits tendancieux ?, des magistrats qui ont condamné des innocents au mépris de la loi ? On ne peut pas être juge et partie ; or c'est justement le cas ici avec cet instrument juridique sur lequel repose le concept de réconciliation.

Pour être clair et franc, la réconciliation nationale ne peut se faire que si l'Etat reconnaît ses crimes et demande pardon au peuple, ce qui suppose aussi que le processus devant aboutir à cette réconciliation ne peut pas être biaisé et devrait emprunter les normes et standards internationaux auxquels n'adhère pas ce pouvoir qui continue d'ignorer le droit à la vérité et à la justice, préférant le recours aux manœuvres douteuses pour garantir l'impunité aux criminels et les prémunir contre les poursuites pénales.

La réconciliation doit s'inscrire dans un processus global ayant pour finalité le retour à la paix et au recouvrement des droits de toutes les victimes.

Le manque de sincérité dans cette démarche proposée par le président Bouteflika me paraît flagrant ; il suffit simplement de se référer aux multiples déclarations de Farouk Ksentini (président du CNCPPDH) pour se convaincre qu'à travers l'artifice « réconciliation » se cache en réalité le projet d'enterrer le dossier des disparus et de classer sans suite le dossier de la décennie sanglante, permettant aux fossoyeurs de l'Algérie de s'en tirer à bon compte après avoir commis les crimes les plus abjects et amassé des fortunes colossales.

En affirmant d'emblée que « l'Etat est responsable mais pas coupable » ou encore « les victimes ont le droit d'ester en justice les terroristes », l'intention est évidente et consiste à obtenir une absolution aux généraux et à tout imputer aux « islamistes ». Y a-t-il une autre explication à cette justice à géométrie variable,

que celle de tourner la page au mépris du droit à la vérité et à la justice ?

Et puis ceux qu'on dénomme les « terroristes » (un terme à la mode actuellement pour se débarrasser des opposants gênants) ou les « islamistes » ne sont-ils pas des enfants de l'Algérie ? Qui sont les responsables de leur malheur ?

Dans ces conditions, je dis halte aux abus, et si le peuple en général et les victimes en particulier souhaitent tourner la page, ils ne sont pas contre pas prêts à la déchirer !

D'après vous, qu'évoque la notion de « réconciliation nationale » pour le citoyen algérien ?

Justement tout le problème est là. Les initiateurs de la « réconciliation nationale », profitant d'une conjoncture politique (particulièrement depuis les événements du 11 septembre 2001) et économique (plus de 42 Milliards de \$ engrangés en 2004) très favorable et de la lassitude des citoyens, soumis à la terreur, à la répression, à la malvie et aux fléaux sociaux (drogue, prostitution, suicide, etc.) cherchent à imposer leur mode de pensée. Ils savent aussi qu'à l'exception de quelques partis politiques (à qui il faut rendre hommage pour l'intégrité morale de leurs dirigeants comme le FFS d'Ait Ahmed ou le PT de Louisa Hanoun, pour ne citer que les plus en vue), tous les autres obéissent aux injonctions d'un régime qui excelle dans l'art de la manipulation et la corruption.

Le citoyen est soumis au matraquage médiatique d'une presse « indépendante » devenue un relais des décideurs, et les journalistes qui n'obtempèrent pas finissent en prison ou mettent la clé sous le paillason, voire sont poussés au suicide (cas de Beliardouh). Combien de journalistes honnêtes et intègres ont payé de leur vie le prix de la liberté d'expression qui leur est confisquée aujourd'hui !

Il est important de rappeler que les paramètres de violence et de peur ont souvent été modulés par les décideurs soit pour régler leurs différends au sommet, soit pour introduire ou faire passer de nouvelles lois scélérates. Cette psychose, relayée par des médias malveillants et complices, a permis de détourner l'attention sur beaucoup d'affaires et non des moindres.

Pour le citoyen, la réconciliation représente plus qu'un soulagement ; c'est un nouvel horizon d'espoir pour la jeunesse et les générations futures afin de dépasser les ressentiments et d'évacuer les stigmates du cauchemar dans lequel toute une génération a été plongée depuis le hold-up qui priva le peuple et notamment le FIS de sa victoire aux élections législatives du 26

décembre 1991 et annonça la mise en berne de la démocratie en Algérie.

Hélas en Algérie le citoyen ne décide pas encore de son destin et n'est toujours pas habilité à choisir les Hommes qui doivent le représenter. Une caste de hors la loi continue à décider pour lui, car il est toujours considéré comme immature.

La réconciliation nationale restera caduque sans le départ des imposteurs qui ont assassiné l'espoir et plongé l'Algérie dans l'abîme et l'enfer de la guerre et de la haine.

Que peut évoquer la « réconciliation nationale » dans l'esprit des tenants du pouvoir algérien ?

Sur ce point précis la question ne se pose même pas. Il s'agit pour les chefs de l'armée et leurs affidés d'un gage d'impunité, car ils se sont toujours considérés comme les « sauveurs » de l'Algérie sans en assumer les conséquences de leurs échecs successifs. Le sort des milliers de morts et de disparus leur importe peu, l'essentiel pour eux est de s'être opposés au « péril vert » qui menaçait leurs intérêts. Dans quelques années, lorsqu'ils s'apercevront des enjeux planétaires, ils comprendront qu'ils ont creusé leurs propres tombes, et je doute qu'ils soient conscients des défis qui guettent le monde musulman.

Le manque de discernement des décideurs algériens au moment de la chute du mur de Berlin et leur incapacité à appréhender la globalisation d'un monde devenu monopolaire et où les Etats « faibles » se font dévorer sans coup férir, va nous coûter très cher. Au lieu de renforcer le potentiel économique et de favoriser le développement, il ont choisi l'auto-destruction afin de rendre le pays plus vulnérable. Le résultat est là, implacable ! La dépendance est presque totale, et pratiquement tous nos besoins sont importés. Tant que les ressources pétrolières sont disponibles, l'Algérie peut se permettre de tout importer, mais qu'en sera-t-il demain lorsque ces ressources seront épuisées ?

Le pouvoir étant une source de privilèges, ces rentiers du système confondent allègrement « servir » et « se servir ».

Après avoir usurpé le titre de « révolutionnaires », le gang des Nezzar, Belkheir et consorts, telle une mafia digne de ses consœurs italiennes ou russes, s'est emparée des commandes du pouvoir pour faire régner une terreur sans précédent, reléguant les dictateurs chiliens ou argentins au rang d'enfants de chœur. La réconciliation constitue pour cette caste une issue confortable, censée leur éviter une comparution devant les tribunaux et leur permettant de jouir de l'impunité totale. Pour eux

c'est sûr, la réconciliation fait partie d'un processus, mais dont les intérêts ne convergent pas avec ceux des citoyens. Il s'agit en fait de la quatrième étape d'un plan concocté par les ex-déserteurs de l'armée française. Ceux-là mêmes qui avaient choisi le camp de la honte lors du déclenchement de la révolution de Novembre 1954 et qui n'avaient pas hésité à tirer sur des jeunes Algériens lors des manifestations d'octobre 1988, perpétuant la tradition inculquée par les Massu, Bigeard et autre... Aussarresse.

La quatrième étape est la jouissance du fruit de la rapine, et cela après les étapes successives qui ont vu :

- La prise du monopole de l'armée et la mise à l'écart des moudjahidine authentiques.

- L'implantation des germes de la discorde entre Algériens avec le semblant de démocratie, et le bain de sang qui a précédé le coup d'Etat.

- La déstructuration de la société et l'accaparement des richesses, puis le blanchiment de l'argent détourné (le cas Khelifa est à lui seul un cas d'école).

Aujourd'hui, le moment est venu de profiter des fortunes immenses qui se trouvent placées dans les banques européennes et ce, après avoir pris soin de préparer une relève (avec les généraux « new look » à l'image des Tartag, Maïza,...) qui ne réclamera jamais de comptes sur la décennie sanglante. Et pour couronner le tout, ils décrètent par l'intermédiaire du président Bouteflika – placé par eux à ce poste ne l'oublions pas – une « réconciliation nationale » qui sera soumise au référendum populaire et bien entendu accompagnée d'une « amnistie générale ».

Comme quoi quinze ans de tragédie sont effacés comme par enchantement.

C'est à peu près le même scénario hérité de 1989, qui avait vu l'ex-président Chadli Bendjedid amnistier les bouyalistes alors qu'en réalité il s'agissait de réhabiliter les tortionnaires d'Octobre 1988 et de les prémunir contre toute poursuite judiciaire. L'Histoire est un éternel recommencement !

Que peut signifier la « réconciliation nationale » pour ceux et celles qui ont payé un lourd tribut suite au putsch de 1992 et à la répression qui s'en est suivie, et qui revendiquent le droit à la vérité et la justice ?

L'hommage le plus vibrant doit être rendu aux familles des victimes et aux familles des disparus qui luttent inlassablement contre le mépris et l'indifférence, de faire face avec abnégation et courage à l'adversité et de résister avec honneur et dignité à la plus pénible des épreuves, celle

d'avoir perdu un être cher, souvent dans des conditions atroces ou méconnues. Aujourd'hui, pour mener son projet à bon port, le pouvoir cherche à acheter le silence de ces familles en offrant des compensations dérisoires et à les amener à renoncer à leur quête de vérité et de justice.

Pour ma part je n'ai pas vu de geste fort, ni de volonté affichée à même de régler ce fâcheux contentieux dans le droit et le respect de ceux qui ont le plus souffert de cette guerre que des aventuriers leur ont imposée.

La quête de vérité et de justice doit être une constante irréversible et aucun discours démagogique ne doit altérer cette volonté.

Il n'est pas question de faire de la surenchère, ni de s'opposer systématiquement aux initiatives porteuses de paix, mais par le passé, ce pouvoir a démontré à maintes reprises qu'il ne respectait ni ses promesses ni ses obligations. Il a renié ses engagements avec l'AIS, n'a pas tenu ses promesses sur la loi amnistiante, ni tenu compte des revendications identitaires et culturelles des Berbères... sans parler des atteintes aux libertés.

Comme je l'ai souligné plus haut, le pouvoir cherche une caution de la part de ses victimes en utilisant la détresse et le désarroi de ceux qui conservent toujours les cicatrices de la sale guerre.

Il est certain que celles et ceux qui ont payé un lourd tribut sont favorables à la réconciliation, mais pas à n'importe quel prix, et surtout pas en accordant l'exonération aux coupables qui n'admettent pas leurs crimes et ne demandent pas pardon au peuple.

Je devrais aussi ajouter qu'en principe, ce projet devrait émaner des victimes, seules habilitées à accorder leur pardon aux bourreaux et non l'inverse comme c'est le cas présentement.

Par ailleurs ouvrir la voie pour un retour à un processus de paix est une opportunité à saisir, il va sans dire que ceci doit se faire sans exclusive en invitant tous les acteurs politiques quelle que soit leur opinion politique. Mon allusion est très claire : Les responsables du FIS – Abbassi Madani et Ali Benhadj – doivent être invités à la table des négociations, au même titre que tout autre responsable politique.

Il est impensable de songer à la paix, si dès le départ une catégorie d'Algériens (ou une composante de la société) est exclue ou marginalisée. Accepter et respecter un avis que l'on ne partage pas serait déjà un pas de géant dans ce processus de réconciliation.

Pourquoi, selon vous, certaines organisations dont les membres s'estiment victimes de ce qu'ils

appellent « la violence islamiste » s'opposent à la « réconciliation nationale »? Considérez-vous que cette frange de la population constitue la majorité des victimes du conflit algérien? Ne pensez-vous pas qu'elles devraient s'allier dans leur quête de vérité et de justice avec d'autres organisations qui poursuivent les mêmes buts ?

Certes une victime reste une victime, qu'elle ait subi les violences islamistes ou les exactions des forces de sécurité, là n'est pas la différence. Il ne faut pas catégoriser les victimes non plus pour ne pas tomber dans la désinformation du pouvoir.

Un important service de propagande a été mis en place à la suite du fameux plan d'état-major du général Khaled Nezzar à l'automne 1990, avec pour but ultime de mener la guerre aux Algériens. Ce plan maudit a suscité la confrontation et a encouragé les hordes takfiristes à commettre les pires sévices ; des jeunes désœuvrés et manipulés ont aussi été enrôlés dans des maquis car ils craignaient la répression ou parce qu'un émir autoproclamé s'était arrogé le droit de vie ou de mort dans son quartier. La spirale de la violence s'étant enclenchée avec l'interruption du processus électoral, les forces de sécurité se sont taillées la part du lion dans cette forfaiture, couverte en son temps par le service psychologique du DRS et les relais médiatiques à la solde des potentats. La peur et la terreur ont fait le reste.

Il faut également tenir compte de la discorde qui a été créée et entretenue afin que la haine s'installe dans le cœur des Algériens, ces séquelles ne vont pas disparaître du jour au lendemain ; il faudra du temps et des efforts, mais l'Algérien est aussi un être généreux qui saura se montrer capable de se surpasser, d'évacuer la rancune et de tourner définitivement la page lorsque la vérité et la justice triompheront.

La seule réponse à apporter à ces organisations victimes de la « violence islamiste » est de leur rappeler qui refuse en fait la présence d'une commission internationale chargée de faire la lumière sur les assassinats et les massacres.

Sous le prétexte d'atteinte à la « souveraineté nationale », les autorités algériennes ne tolèrent pas la constitution d'une commission d'enquête internationale, mais ce principe est bafoué lorsqu'elles octroient des concessions aux multinationales, des bases militaires aux Américains au Sahara, lorsqu'elles offrent des terres agricoles aux étrangers, ou invitent les pieds-noirs à reprendre possession de leurs biens laissés vacants en 1962.

Il faut affronter la vérité avec honnêteté et sans complaisance. Un mort reste une perte pour l'Algérie, qu'il soit victime de la violence islamiste ou de celle du pouvoir. La manipulation a joué un

rôle trouble durant cette décennie et je connais des cas précis d'officiers du DRS assassinés par leurs collègues alors que pendant leurs captivités ils faisaient croire aux familles qu'ils effectuaient des recherches et les aidaient financièrement. Comment faire croire à ces pauvres familles que les islamistes n'y sont pour rien dans ces disparitions et assassinats ?

Mes propos n'expriment ni une défense des islamistes, ni une quelconque rancœur envers les chefs de l'armée, et ne sont motivés que par le souci de vérité sur une boucherie dont très peu de gens – y compris certains acteurs – connaissent les tenants et aboutissants.

Bouteflika, la classe politique et les médias algériens parlent de « réconciliation nationale » en termes de loi sur l'amnistie générale (instrument légal) et de référendum pour la légitimer (instrument politique). La même démarche a été adoptée pour ladite « concorde civile ». Ces deux instruments, légal et politique, peuvent-ils à votre avis conduire à une véritable réconciliation nationale ? Pourquoi ? Sinon quelles autres mesures politiques devraient, selon vous, accompagner la loi d'amnistie générale pour rendre crédible la démarche de réconciliation nationale ?

Effectivement, il est question d'un référendum populaire, la Commission Nationale de l'Amnistie Générale (CNAG) est mise en place, des bureaux régionaux d'explication sont ouverts dans les wilayas et la campagne a déjà été lancée. Des ministres commencent à sillonner le territoire pour convaincre les auditoires du bienfait d'un tel projet. Les parties de la coalition – FLN, RNP et MSP – se sont déjà mis au travail. Le chef du gouvernement, jadis un irréductible éradicateur, auteur en 1997 de la célèbre phrase sur « le terrorisme résiduel qui vit son dernier quart d'heure » (mais qui continue de sévir hélas jusqu'à 2005), se retrouve subitement dans le clan des promoteurs de l'amnistie, sachant à coup sûr que le « oui » devrait l'emporter à une très large majorité. Bref, toute l'artillerie lourde est mise à contribution.

Je suis désolé de le dire, mais la classe politique à deux ou trois exceptions près, est au service de ses maîtres. Si le FLN, de par son historique (en tant que patrimoine de tous les Algériens) et son passé fut toujours un parti satellite qui gravitait autour du pouvoir (exception faite pour une partie de ses militants lorsque Abdelhamid Mehri était au commandement de ce parti), il ne faut pas perdre de vue que le RND n'a été fondé en 1997 que pour pallier au FLN devenu un parti défaillant à cause de la lutte des clans qui a failli l'emporter. Le RND n'est qu'un FLN bis agrémenté d'un peu de modernité et plus tourné vers la laïcité, alors que le MSP n'a été

créé que pour contrer le FIS et lui disputer les voix islamistes, et ses représentants siègent au gouvernement depuis plus de dix ans. Le MSP est une sorte de FLN ter avec une connotation islamique. Comme par hasard la coalition au pouvoir en 2005 se trouve être la copie conforme de ce qu'envisageait le général Larbi Belkheir en 1989 après la déferlante d'Octobre 1988. Ouvrir le FLN à toutes les sensibilités ! Un cocktail qui obéit au doigt et à l'œil de ses sponsors.

L'instrument légal est une condition obligatoire mais pas suffisante pour entériner la réconciliation nationale. Sans l'instrument politique, toute tentative de disculper les véritables coupables du génocide sera vouée à l'échec. La mise en place de la CNAG, à sa tête l'ex-président Ahmed Benbella, tout comme auparavant la CNCPPDH de Farouk Ksentini, affiche clairement leurs intentions qui sont de parvenir au classement pur et simple du dossier de la sale guerre. La CNAG fait certes des propositions courageuses comme la levée des poursuites judiciaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays pour les personnes impliquées ou la réhabilitation de toutes les victimes, mais elle reste vague sur les dispositions et mécanismes à déployer pour satisfaire la quête de justice et de vérité, car l'amnistie ne devrait en aucun cas signifier l'amnésie. Le doute est même permis lorsque les personnes mandatées pour « vendre » l'amnistie assortissent leur discours d'amalgames, puisqu'il est aussi question d'amnistie fiscale, du retour des harkis ou d'affrontements des « deux côtés » sans spécification précise. Ce discours ambigu n'est pas favorable à un apaisement et ne garantit absolument pas le retour à la paix. Il faudrait à coup sûr un signal fort et bien entendu des concessions de part et d'autre.

La crédibilité d'un tel projet nécessite l'adhésion de toutes les parties impliquées dans la tragédie nationale, il faudrait en premier lieu lever l'état d'urgence, abolir les lois d'exception, démettre les officiers qui ont ordonné les crimes, les massacres, les tortures, les liquidations extrajudiciaires et les assassinats politiques, dissoudre le DRS et créer une structure ad hoc,... puis garantir les libertés fondamentales et cesser la répression, ensuite s'asseoir autour d'une table et négocier sérieusement un plan de paix durable avec tous les courants politiques et enfin envisager un calendrier pour de nouvelles élections législatives. C'est à ce prix que la confiance s'instaurera et que les Algériens s'impliqueront dans l'effort de redressement. L'Algérie dispose des moyens et du potentiel humain nécessaire pour venir à bout du marasme dans lequel elle est plongée depuis l'indépendance. Il faudrait surtout que les dirigeants prennent conscience du défi qui les attend et leur meilleur allié restera toujours le peuple qu'ils sont censés servir.

Depuis l'indépendance, mais particulièrement durant la décennie dernière, une partie de l'opposition a dénoncé la mainmise des militaires sur l'Etat, sur la gouvernance du pays, sur la société et sur les richesses nationales comme cause principale de tous les dysfonctionnements et de l'impasse nationale. Or, depuis la seconde ré-élection de Bouteflika et la démission du général Mohamed Lamari, on observe un recul de ce discours. Ce recul reflète-t-il un changement réel dans la nature du régime ? Sinon, peut-il y avoir dans ces conditions une véritable réconciliation nationale ?

La mainmise de l'Armée sur l'Etat et ses institutions ne date pas du coup d'Etat de janvier 1992 ou de l'indépendance, mais bien de janvier 1957 avec la création du MALG. Depuis, les militaires n'ont fait que perpétuer cette « tradition ». Abane Ramdane a été liquidé en 1957 parce qu'il contestait justement cette omniprésence des militaires. Le concept du « politique qui prime sur le militaire » n'a pas été du goût de certains. Benyoucef Benkheda et Ferhat Abbas, d'éminents hommes politiques ont été écartés du GPRA à la veille de l'indépendance en raison de leur position courageuse. Le même sort a été réservé à Hocine Ait Ahmed et Mohamed Boudiaf à l'indépendance. Le colonel Chaabani – le plus jeune officier de ce rang à l'époque – a quant à lui, été passé par les armes pour s'être rebellé contre l'injustice. Le plus grave c'est le machiavélisme qui caractérise ces conspirateurs. Pendant quarante ans, les mêmes personnes qui furent derrière l'assassinat d'Abane Ramdane, étaient celles qui vantaient son héroïsme.

Cette stratégie du mensonge et du double langage est à l'origine de la dépravation des mœurs politiques en Algérie, marquée par des luttes de clans incessantes.

Toutefois une nuance s'impose, ce ne sont pas tous les militaires qui ont la mainmise sur l'Algérie, seule la « sécurité militaire » possède un réel pouvoir et les alliances se font au grès des affinités. À partir de l'été 1990, l'alliance s'est opérée avec le clan des DAF avec comme point de mire la guerre « totale » contre les islamistes en général et le FIS en particulier. Selon l'adage « celui qui détient l'information détient le pouvoir », et la SM, non contente de détenir l'information, ira jusqu'à la manipuler.

Grâce aux enquêtes d'habilitation, tout fonctionnaire qui aspire à accéder à un poste de responsabilité doit obligatoirement passer par le crible des enquêteurs. Qu'ils soient ministres, walis, mouhafedh, ambassadeurs, consuls ou directeurs généraux, tous sans exception sont approchés et soumis à ce « chantage » qui ne

leur laisse le choix qu'entre la collaboration ou l'ajournement. A partir du moment où vos pions investissent toutes les institutions de l'Etat, la suite n'est qu'un jeu d'enfant pour tout diriger. La presse est à votre disposition, idem pour la justice, l'administration ou le parlement. Vous aurez ainsi le contrôle du commerce extérieur, des importations, des exportations, des passations de marchés, des signatures des contrats, etc., et rien ne se fera sans votre supervision. Votre pouvoir devient considérable, vous aurez le droit de vie ou de mort sur n'importe qui et personne ne peut vous contrôler. Voilà où réside la force et la puissance d'une structure omnipotente.

Il serait très fastidieux d'aborder tout ce chapitre, mais il suffit juste de savoir que ce sont ce genre de réseaux mis en place par les services spéciaux qui constituent la toile de fond de la corruption, des détournements et de l'enrichissement illicite.

Croire que la réélection de Bouteflika et la démission de Mohamed Lamari ont modifié la nature du régime c'est méconnaître les arcanes du système qui se perpétue depuis 1962, et où seuls les décors et les acteurs changent ! La SM a toujours choisi le président de la république, que ce soit Benbella, Boumédiène, Chadli, Boudiaf, Kafi, Zeroual ou Bouteflika, le peuple ne faisait qu'avaliser leur choix, et rien n'a changé depuis. Quant au discours, c'est un discours de circonstance ; il suffit de vérifier que les acteurs qui prônaient le socialisme dans les années 1970, sont ceux qui soutiennent le libéralisme aujourd'hui, ceux qui se donnaient l'étiquette « anti-impérialistes » sont devenus les meilleurs alliés de l'impérialisme aujourd'hui. Les fervents partisans du parti unique des années 1960-1970, sont devenus les apôtres de la démocratie. Ces gens là n'ont ni principe ni idéologie, encore moins une doctrine. Ce ne sont que des adeptes du « *koursi* » qui se remplissent les poches. Telle est la vraie nature du régime.

Je suis peut-être un peu sévère, mais c'est la stricte réalité, et honnêtement je pense que la « réconciliation nationale » telle qu'elle est proposée au peuple est une supercherie de plus, qui ne résoudra rien mais qui fera gagner du temps à un clan précis pour le dédouaner des crimes commis contre les Algériens.

Encore un mot à propos de la SM et des élections présidentielles d'avril 2004.

La SM est un appareil, et celui qui s'installe aux commandes donnera à cet appareil l'orientation qui sied au clan du moment. Les boumédiénistes ont été marginalisés par le clan des affairistes avec l'avènement du président Chadli, et après une guerre de clans terrible entre 1986 et 1990 dont il est inutile d'évoquer le contexte ici, le général Mohamed Betchine a été poussé en 1990 à la démission par le clan Nezzar, Belkheir,

Médiene, Lamari et Touati qui avaient d'autres visées en préparant leur sale guerre contre les islamistes. Plus tard en 1998, le clan zeroual, Betchine, Derradji, qualifié de dialoguiste et de réconciliateur a été laminé par ceux qui s'attribuaient le titre d' « éradicateurs », car ils estimaient à tort être parvenus à leur fin et avoir la maîtrise de la situation.

En 2004 le clan Nezzar, Lamari a perdu sa guerre de clan pour avoir misé sur Benflis lors des présidentielles, en commettant l'erreur d'avoir sous-estimé le rôle de Yazid Zerhouni et le double jeu du général Médiene.

Ce que les honnêtes gens ne comprennent pas c'est que le pouvoir a retenu la leçon du FIS. Fort de cette expérience, les décideurs jouent désormais gagnant sur tous les tableaux et en misant sur deux chevaux y compris un « canasson ».

Bouteflika ou Benflis à la tête de l'Etat n'a pas d'importance pour eux, l'essentiel est qu'ils restent les maîtres de l'ombre. La même chose s'est produite en 1997 avec le FLN et le RND. L'un ou l'autre c'est du pareil au même. Les deux faces d'une même pièce où les décideurs jouent à « pile : je gagne, face : tu perds ».

Les autres candidats ne furent que des figurants qui ont pris part à cette farce, afin de légitimer le scrutin et lui conférer le caractère « démocratique » tant souhaité par les partenaires occidentaux.

Après 10 ans de guerre civile et plus de 200 000 morts, les « sauveurs » se sont aperçus enfin que l'option du « tout sécuritaire » n'était pas une solution viable, et au lieu d'assumer cette grave erreur, ils anticipent et essayent donc d'abuser de la compassion des citoyens grâce à ce subterfuge qu'est l'amnistie générale et qui manque manifestement de sincérité.

Abordons maintenant le volet légal de la démarche de réconciliation nationale. Que veut dire pour vous amnistie générale ?

Au sens étymologique du terme « Amnistie » signifie laver quelqu'un des crimes qu'il a pu commettre. Or en droit international, les crimes de guerre et les génocides sont imprescriptibles. Malheureusement, ce qui s'est produit en Algérie à partir du coup d'Etat de janvier 1992 – je cite les massacres de civils, les disparitions forcées, les assassinats d'opposants, la torture systématique, les liquidations extrajudiciaires, etc. – s'apparente à des crimes contre l'humanité, et les auteurs qui se sont rendus coupables de tels méfaits doivent répondre de leurs actes et être poursuivis en justice. De tels crimes ne peuvent pas être effacés par un décret ou une ordonnance.

Maintenant s'il y a une démarche globale, qui tiendra compte de tous les aspects du droit, j'y adhérerai volontiers, à la condition bien sûr qu'un consensus se dégage et qu'aucun Algérien ne soit exclu pour son appartenance politique ou idéologique. Le dernier mot devrait revenir aux victimes non au pouvoir. Et pour résumer, je dirai qu'un large débat est nécessaire or le pouvoir se dérobe en proposant une consultation (référendum) et en mettant le peuple devant un fait accompli avec un projet ficelé.

Comment distinguez-vous entre l'amnistie et la grâce ?

Il s'agit de deux notions totalement différentes. L'amnistie « efface » les crimes et blanchit les auteurs sans qu'aucun jugement ne soit prononcé alors que la grâce concerne des individus reconnus coupables qui bénéficient d'une sorte de pardon, et se voient réhabilités au sein de la société.

Dans le cas du projet d'amnistie du président Bouteflika, tout est fait pour disculper et innocenter les militaires et « pardonner » aux islamistes qui resteront redevables à la société, et par conséquent on retombe sur le discours récurrent qui veut que dans cette tragédie, les « sauveurs » de l'Algérie n'ont fait que leur « devoir » et qu'il n'y a eu que des « dépassements » par quelques individus incontrôlés des forces de sécurité. Cette manière de mettre au placard la vérité n'aboutira pas à la paix durable tant recherchée par les Algériens.

Il est d'usage dans les processus de réconciliation récents qu'une panoplie d'instruments soient conjugués : excuses officielles, commission de vérité, procès publics, réparations, amnistie, etc. Or dans notre pays l'amnistie générale est présentée comme la panacée. Pensez-vous que l'on puisse faire la paix en Algérie en occultant les devoirs de justice et de vérité, partiellement pris en charge par les autres instruments ?

Le peuple algérien a par le passé démontré qu'il est capable du meilleur comme du pire. Il n'est pas rancunier et sait aussi montrer sa capacité et son inclination à pardonner, encore faudrait-il que les responsables de la décennie rouge admettent leurs fautes et présentent des excuses officielles.

C'est leur crédibilité qui est en jeu, car objectivement la grandeur des Hommes se mesure à leur sagesse.

Un diagnostic sérieux s'impose et une dynamique nouvelle doit se créer autour des valeurs qui peuvent unir les Algériens. Le

renouveau tant attendu exige des solutions politiques saines et exemptes de bricolage.

Comme je l'ai expliqué plus haut, il n'est pas dans les mœurs politiques des dirigeants algériens d'accepter les opinions discordantes, puisque habitués aux magouilles, aux manœuvres et aux manipulations ; donc l'idée de procès publics et de commissions indépendantes est totalement étrangère à leur standard. Beaucoup de chemin reste à faire pour pouvoir imiter Nelson Mandela, par contre avec des accessoires douteux (ONDH, CNCPPDH, CNAG) et des exécutants dociles, envisager des réparations matérielles ou proposer l'amnistie générale ne devrait pas poser de problèmes. Des propositions de dédommagement financier ont été suggérées à de nombreuses familles de disparus en échange de la clôture du dossier. Les familles de victimes, et en particulier celles qui vivent dans le dénuement, sont pratiquement contraintes de renoncer aux poursuites contre les agents de l'Etat. Heureusement que les associations de familles des victimes et en particulier celles des disparus, ainsi que les associations algériennes des droits de l'homme, font un travail remarquable pour déjouer les pressions et manœuvres exercées sur les familles de victimes en vue d'acheter leur silence et corrompre leur combat pour la vérité et la justice.

Différentes formes d'amnistie ont été appliquées dans les situations de conflit au plan international. Dans certains cas, l'amnistie a été partielle dans le sens où certains crimes contre l'humanité ont été exclus de son champ d'application. Dans d'autres situations, l'amnistie a été conditionnée par la reconnaissance publique des crimes (par exemple en Afrique du Sud). En Algérie, il semble qu'on ait affaire à une amnistie générale inconditionnelle. Qu'en pensez-vous ?

Comme je viens de l'expliquer le cas de l'Algérie se singularise des cas latino-américains ou sud-africain. Si l'on excepte le génocide des Khmers rouges au Cambodge et celui des « khmers noirs » au Rwanda (près d'un million de victimes), la guerre civile algérienne est l'une des plus meurtrières de la fin du siècle dernier. A titre de comparaison, en quinze ans de dictature au Chili de Pinochet, le nombre de disparus s'élève à 3000, alors qu'en Algérie il dépasse sûrement les 20 000. Et, croyez-moi, ce chiffre n'est pas fantaisiste !

Après l'avoir nié durant plusieurs années, les autorités reconnaissent enfin l'existence de 7600 dossiers, qui ne sont, il faut le rappeler, que ceux où l'implication des forces de sécurité ne peut plus être mise en doute, car enlevés devant des témoins à leurs domiciles ou sur les lieux de

travail. Qu'en est-il de ceux – par milliers – qui furent raflés secrètement et dont le sort reste à ce jour inconnu ?

Au Chili et en Argentine, trente ans après, les victimes réclament toujours leurs droits et les génocidaires, quel que fut leur rang ou leur fonction, sont toujours traînés devant les tribunaux.

L'exemple sud-africain serait un moindre mal pour les généraux algériens, ne serait-ce que pour rétablir les victimes dans leur droit et évacuer les séquelles de ce traumatisme qui a fait des ravages au sein de notre société, car quel que soit le montant de la compensation ou de la réparation, cela ne leur rendra pas un être cher et cela n'effacera pas les souffrances qu'elles ont endurées.

Une amnistie inconditionnelle ne peut être assimilée qu'à une « victoire » du bourreau sur sa victime. Et cela nul ne l'acceptera eu égard au devoir de mémoire, pour que ce qui s'est passé durant la décennie sanglante ne se reproduise plus jamais !

L'instrument juridique ne doit pas être continuellement au service du « plus fort ». Pour le moment, je ne vois aucune assurance garantissant la préservation de la dignité des familles de victimes et c'est aussi la raison pour laquelle j'insiste pour dire qu'un large débat sur la question est nécessaire et que la réconciliation nationale ne se décrète pas à El Mouradia ou aux Tagarins.

La quête de vérité et de justice doit rester le credo des associations des disparus. Il ne s'agit pas de mener une croisade contre ce projet de réconciliation, puisque tous les Algériens sincères sont d'accord sur le fond (retour à la paix et fin de la violence) mais pas sur la forme, tant qu'il n'y aura pas de réponses satisfaisantes aux attentes des premiers concernés.

Qui pourra effacer les traces indélébiles laissées dans l'inconscient de ces malheureuses victimes ? Veut-on en tournant la page, inscrire les horreurs de cette tragédie dans le chapitre des « détails de l'histoire » ? Les familles de disparus et les victimes en général admettront-elles ce double crime en expurgeant ce traumatisme de la mémoire collective ? S'il y a des concessions à faire, il faut qu'elles soient partagées.

Quels sont, selon vous, les arguments pour et contre l'amnistie générale ?

Je n'ai pas encore pris connaissance des textes relatifs au dossier pour pouvoir porter un jugement définitif. Mon opinion ne porte que sur l'analyse faite à partir des articles parus dans la

presse nationale et les gesticulations des officiels autour de ce projet.

Ceci dit, je crois avoir déjà répondu à cette question, et pour résumer il y a d'un côté le désir de faire cesser l'effusion de sang entre Algériens. Le devoir de tout Algérien lui impose de tourner la page pour se consacrer au développement du pays, de bâtir la paix, d'instaurer la confiance, et d'ancrer l'Etat de droit.

Les arguments qui militent contre c'est d'abord les promesses et les engagements jamais tenus, la recherche de solutions fallacieuses et provisoires, la marginalisation d'une partie des Algériens, l'occultation de la vérité, la « criminalisation » des seuls islamistes et la consécration de l'impunité des généraux qui à mes yeux sont les premiers responsables de cette tragédie nationale.

Si toutes ces préoccupations sont prises en compte, alors à ce moment là nous apporterons notre caution à ce projet.

L'amnistie est un acte par lequel le pouvoir amnistiant efface les crimes sur un plan légal. Ceci présuppose l'indépendance et l'innocence du pouvoir amnistiant vis-à-vis des crimes amnistiés, à défaut de quoi il s'agirait d'une auto-amnistie. Craignez-vous que ce qui se prépare en Algérie ne soit en fait qu'une auto-amnistie ?

C'est bien de cela qu'il s'agit !

Ce qui renforce mes appréhensions, c'est que les contours de cette amnistie restent flous. Le discours est ambigu, et certains promoteurs de l'amnistie tentent d'inclure les harkis et les pieds-noirs, alors que je n'en vois aucune nécessité puisqu'ils ne sont pas concernés par cette période de l'histoire qui a pris racine officiellement en janvier 1992, soit trente ans après leur départ du pays. De plus, il y a un amalgame voulu et entretenu par les « courtisans » et les relais médiatiques du pouvoir sur les notions de pardon, d'amnistie, de réconciliation, etc.

Enfin je constate que les instigateurs de la « réconciliation nationale » ne font aucune concession : l'état d'urgence n'est pas levé, les lois d'exception ne sont pas abolies, la presse est toujours mise sous l'éteignoir, la répression est toujours de rigueur, et aucun détail n'est précisé sur, par exemple, les victimes ayant subi des « dommages collatéraux » de cette sale guerre, en particulier les exilés, les déserteurs, les handicapés, les « déchus » de leurs droits civiques, les innocents considérés comme de « présumés terroristes », les condamnés par contumace, etc.

Toutes ces victimes doivent rester vigilantes afin que l'amnistie ne soit pas un habit sur mesure taillé pour soustraire les Nezzar, Lamari et consorts des griffes de la Justice et leur éviter de rendre des comptes. Le dernier mot revient évidemment au peuple, mais moralement aucun artifice ne peut justifier leurs crimes.

La communauté internationale s'oppose à l'amnistie qui consacrerait l'impunité dans divers conflits. Pensez-vous que cette communauté aura la même attitude dans le cas algérien ?

La communauté internationale a l'obligation de s'opposer aux dérives autoritaires, et notamment à une amnistie qui consacrerait l'impunité aux généraux criminels. Pour mémoire, les crimes contre l'humanité et les génocides sont imprescriptibles. Malheureusement, depuis le 11 septembre 2001, la communauté internationale a montré ses limites. L'amalgame entre musulman et terroriste permet de nombreux abus. Cet amalgame, sciemment entretenu par les médias occidentaux, ainsi que l'islamophobie ambiante créent un clivage entre l'Orient et l'Occident, et permet à George W. Bush d'envahir l'Irak, ou à Ariel Sharon d'ériger un mur et de massacrer les Palestiniens sans émouvoir l'opinion internationale.

L'Algérie étant un pays qui recèle d'importants gisements de gaz et de pétrole fait bien sûr l'objet de convoitise. Sa situation géostratégique et sa proximité vis-à-vis de l'Europe, font d'elle une sorte de tête de pont notamment en matière de lutte contre l'immigration clandestine, contre les filières transnationales d'acheminement de la drogue, etc., l'engagement de l'Algérie aux côtés des Américains dans le cadre de « la lutte globale contre le terrorisme » en jouant pratiquement un rôle de supplétif dans la région, est également une carte à ne pas négliger, et de ce point de vue, compte tenu surtout des intérêts en jeu notamment en matière d'approvisionnement énergétique, il est fort à parier que la communauté internationale se montrera complaisante et laxiste vis-à-vis d'un régime irrespectueux envers son peuple mais toujours prêt à défendre et sauvegarder leurs intérêts.

Si vous voulez mon avis, il ne faut pas trop compter sur la communauté internationale pour régler nos problèmes internes. Toute intervention extérieure ne peut être que préjudiciable et risque même à long terme de conduire à une partition de l'Algérie. Le même danger guette l'Irak, l'Indonésie,... et toutes les organisations internationales sont actionnées par des lobbies connus qui font tout pour discréditer l'Islam et les musulmans. Ce thème très sensible mérite à lui seul tout un débat d'idées pour se prémunir de ce grave danger et que nos dirigeants ne semblent pas prêts à engager.

Pour conclure, je dirais que la communauté internationale s'est discréditée, d'une part à cause de son rôle sélectif, prompt à soutenir Timor Est ou le Darfour mais indifférente au sort des Tchéchènes par exemple. Plus grave encore, elle fut impuissante, voire complice lorsque l'Irak fut agressé et envahi par les USA et ses alliés, et ce au mépris du droit international. Nous n'avons pas trop vu non plus la mobilisation de la communauté internationale pour faire cesser le calvaire des Irakiens soumis à dix ans d'embargo inhumain, pour dénoncer les détentions abusives de présumés « terroristes » à Guantanamo ou pour empêcher le criminel Sharon d'ériger un nouveau « mur de Berlin » en Palestine occupée et de poursuivre son génocide.

Qu'a fait la communauté internationale pour l'Algérie durant la décennie sanglante lorsque le peuple se faisait massacrer ? Rien ! Pis, elle a donné un blanc seing à un régime honni. Seules quelques ONG ont continué contre vents et marées et avec beaucoup de bravoure à dénoncer le génocide sans que personne ne réagisse.

Quelles sont selon vous les conditions qui rendraient crédible un référendum sur la réconciliation nationale, que ce soit au niveau de la question posée aux citoyens, ou le climat politique (état d'urgence) dans lequel il se prépare et il se tient ?

Comment parler de crédibilité lorsque le citoyen n'est pas associé à la vie politique de son pays, n'a pas la possibilité de choisir ses représentants, et est soumis sans cesse à l'injustice, au racket et à l'abus de pouvoir ?

Comment parler de crédibilité lorsque les libertés fondamentales sont bafouées, le clientélisme et le passe-droit, érigés en système, et les médias placés sous séquestre ?

Comment parler de crédibilité lorsque l'armée s'occupe des affaires politiques et économiques du pays, désigne les présidents, dirige le gouvernement, contrôle le parlement et instruit la justice ?

C'est cette concentration des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire entre les mains d'une caste que je dénonce inlassablement.

Que les citoyens votent ou non, le référendum va entériner l'amnistie générale et par voie de conséquence consacrer l'impunité et asseoir la légitimité d'un clan mafieux.

En dehors de l'impératif de vérité et de justice, les deux conditions *sine qua non* sont :

- La sincérité du président à vouloir instaurer une paix durable, et pour cela il faudrait qu'il démontre sa bonne volonté en écartant les

criminels, en engageant de profondes réformes dans les corps de sécurité, en levant l'état d'urgence, et en abrogeant les lois répressives,...

- L'adhésion populaire au projet, en associant et impliquant toutes les composantes de la société à toutes les étapes de ce débat qui va engager l'avenir du pays et garantir une paix durable.

Des mesures d'accompagnement, notamment la prise en charge des familles des personnes assassinées ou disparues, la réinsertion des victimes des dommages collatéraux à leurs postes de travail, ou de la jouissance immédiate de leur retraite dans le cas où le poste occupé est considéré comme sensible. Le dédommagement financier, la restitution des biens spoliés ou l'indemnisation en cas de destruction, ... sont des actions tangibles de nature à susciter la confiance et favoriser la réconciliation. L'abandon des poursuites à lui seul ne suffit pas.

Il est nécessaire que le discours se traduise par des actes concrets sur le terrain, avec comme préalable la participation de tous les Algériens à ce débat.

Si toutes les conditions énoncées sont réunies, il n'y aura aucune raison de douter des intentions du président et nul ne contestera les résultats du référendum si l'amnistie générale est plébiscitée.

Ainsi nous ne pourrions que nous réjouir d'un juste retour des choses, c'est-à-dire la souveraineté du peuple. C'est sûr et certain qu'il y aura toujours des extrémistes de part et d'autre, mais dans les conditions de transparence ils ne seront que minoritaires et leur capacité de nuisance insignifiante. A mon humble avis c'est sur cette architecture que doit reposer le noble concept de la réconciliation nationale.

On voit depuis quelques années des parlements d'Amérique latine révoquer leurs lois d'auto-amnistie pour répondre aux besoins de justice qui n'ont cessé d'être revendiqués durant des décennies par les victimes des répressions des régimes militaires. De tels développements vous semblent-ils envisageables en Algérie ? Si oui sous quelles formes ?

Chaque pays a ses propres particularités, l'histoire de l'Algérie diffère de celle du Chili ou de l'Argentine, les origines et les causes des crises sont différentes, mais cela ne devrait pas nous empêcher de nous inspirer des expériences de ces pays.

Une loi, un décret ou encore une constitution, ne sont pas des textes sacrés, ils font l'objet d'amendement, d'abrogation ou de révision. Chez nous par exemple chaque président de la

république veut se tailler une constitution sur mesure, et les dirigeants du moment font tout pour que les textes de lois leur soient favorables ; chacun y voit son intérêt. Quant au Chili, le général Pinochet a fait voter des lois qui devaient le protéger contre toute poursuite, il s'est même octroyé une immunité à vie, car au moment où ces lois furent votées c'était la junte militaire qui était au pouvoir. Aujourd'hui ce pays a fait des progrès considérables en matière de démocratie et lorsque le pouvoir est revenu au peuple, la justice a été réhabilitée, de nouvelles lois ont été promulguées et le général Pinochet et les tortionnaires de son régime font aujourd'hui l'objet de poursuites conformément aux nouvelles lois, car, ne l'oublions pas, ils comparaissent pour des crimes imprescriptibles (3000 disparus entre 1973 et 1987).

Ceci n'est qu'un exemple qui devrait inciter les familles de disparus en Algérie à ne pas abdiquer et se résigner à accepter les réparations de sommes modiques pour qu'elles fassent le deuil sur leurs revendications sans que justice ne soit rendue.

Cependant, compte tenu de notre culture musulmane empreinte de tolérance – à ce titre, l'avis des savants religieux devrait être pris en considération – la possibilité d'ériger des commissions de vérité et de justice, me paraît être la solution la plus envisageable pour évacuer la haine qui a été plantée dans le cœur des Algériens durant cette décennie de malheur. Le peuple qui a beaucoup souffert de cette tragédie mérite au moins qu'il connaisse la vérité sans que l'histoire ne soit travestie. Quant à la justice, laissons le soin à Allah d'accomplir son œuvre.